

1^{er} juillet 2020

**À TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLES
VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES
PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC
ET INSCRITS AU FICHER DES
PRODUCTEURS DE VOLAILLES**

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Par la présente, prenez avis que l'**Assemblée générale annuelle** du **Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec** aura lieu de façon virtuelle à la date et l'heure ci-dessous mentionnées:

Date et heure : **22 juillet 2020 de 9h30 à 12h30,**
Mode de transmission : <https://us02web.zoom.us/j/84646984384> - Mot de passe: 497566
** À noter que vous devez obligatoirement vous identifier ainsi que votre statut**
Une ligne téléphonique est également mise à la disposition des titulaires n'ayant pas accès à internet : N° de téléphone : 1-866-386-7639
Code d'accès : 549750#

Lors de l'assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé et la nomination d'un auditeur comptable, nous procéderons au vote pour les prélevés du *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*.

Les délégués seront invités à voter :

- Le montant des contributions prévues au *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* :
 - o reconduire la contribution poulet à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021
 - o reconduire la contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021
- Le montant de la contribution actuellement prévue au *Règlement sur les contributions des producteurs de dindon* pour l'application du Plan conjoint, aux fins du financement du programme national de promotion :
 - o Reconduire la contribution de 1,25\$/ 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2021

En raison de la pandémie, l'Assemblée s'adresse uniquement à tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec. Seuls les délégués élus conformément au *Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles* y sont habilités à voter. Si vous avez été nommé délégué du groupe de votre région, la présente tient lieu d'avis de convocation.

L'ensemble des documents de la rencontre : états financiers, présentation du rapport d'activité et rapport annuel, seront disponible sur le site web des Éleveurs de volailles du Québec : <http://volaillesduquebec.gc.ca/nouvelles/assemblee-generale-annuelle-du-plan-conjoint-des-producteurs-de-volailles-du-quebec> (Section "Nouvelles et communiqués" de la page d'accueil)

Nous vous invitons à vous inscrire à l'avance :

- Par courriel : <https://agavolailles.eventbrite.ca>
- Par téléphone au : 450 679-0540, poste 8445

Comptant sur votre participation à cette assemblée, nous vous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

La directrice générale,


Marie-Ève Tremblay
MÉT/pd

RÉSERVE LÉGALE

L'avis de convocation ci-joint vous est transmis puisque vous figurez à titre de titulaire de quota au fichier des producteurs de volailles du Québec. La transmission de cet avis de convocation ne constitue toutefois d'aucune manière la reconnaissance d'un droit à la détention et l'utilisation de votre quota en contravention des dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et/ou du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet. Plus particulièrement, Les Éleveurs de volailles du Québec se réservent tous les droits et recours qu'ils pourraient avoir à l'égard notamment de toute contravention à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et/ou au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet.